



n°81
Juillet 2021

Bréhat

Infos





UN AN DÉJÀ

Le 3 juillet 2020 avait lieu le premier Conseil municipal de cette nouvelle mandature après une période électorale rallongée à cause de la crise Covid.

Depuis cette date, onze conseils municipaux se sont tenus où de nombreux sujets ont été abordés et plusieurs projets importants pour l'avenir de la commune ont été démarrés.

Les contraintes liées à l'insularité de Bréhat sont nombreuses et nécessitent une administration rigoureuse de celles-ci. La nouvelle équipe municipale, à qui vous avez confié il y a un an la lourde tâche de gérer votre quotidien, s'est attachée à réfléchir aux projets en souffrance et en élaborer de nouveaux.

La fréquentation touristique, la gestion des déchets, le fret, le bien-être de nos anciens, la culture, la santé, le plan local d'urbanisme, le plan alimentaire territorial, l'entretien de la voirie, le logement social et communal, l'agriculture et l'élevage sur l'île nord, sont autant de thèmes sur lesquels vos élus, aidés par de nombreux concitoyens participant à des commissions ad hoc, travaillent pour en améliorer le contenu ou les repenser totalement.

Dans ce numéro, nous vous faisons un compte rendu, aussi exhaustif que possible, sur les projets aboutis et ceux sur lesquels nous travaillons encore.

La crise sanitaire, liée à la COVID, que nous venons de traverser et dont nous sortons progressivement, ne nous a pas empêchés de faire ce pour quoi vous nous avez élus, à savoir rendre votre quotidien encore plus agréable. Soyez assurés que l'équipe municipale fait de son mieux pour vous conforter dans l'idée que vivre sur notre belle île, reste et restera encore longtemps une chance.

Passez un bel été 2021, sur l'île de Bréhat, bien sûr !

Olivier Carré
Maire

Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) à Bréhat n'est pas chose aisée. Notre île fait l'objet d'un enchevêtrement de lois et de règlements qui ont tous vocation à la protéger, mais qui rendent complexe toute action locale. Pour assurer l'avenir, il est indispensable de trouver un équilibre entre la protection environnementale et le développement démographique et économique.

L'équipe municipale précédente s'y est attachée. Après quatre années d'élaboration, le P.L.U. actuel a été adopté le 14 décembre 2019. La situation qui en résulte montre qu'il n'était pas évident de réussir à trouver cet équilibre du premier coup.

Ce P.L.U. peut être amélioré. Outre, un certain nombre de recommandations proposées par la Chambre d'Agriculture et la commissaire enquêtrice, il nous paraît important de remettre l'ouvrage sur le métier au moins pour trois raisons :

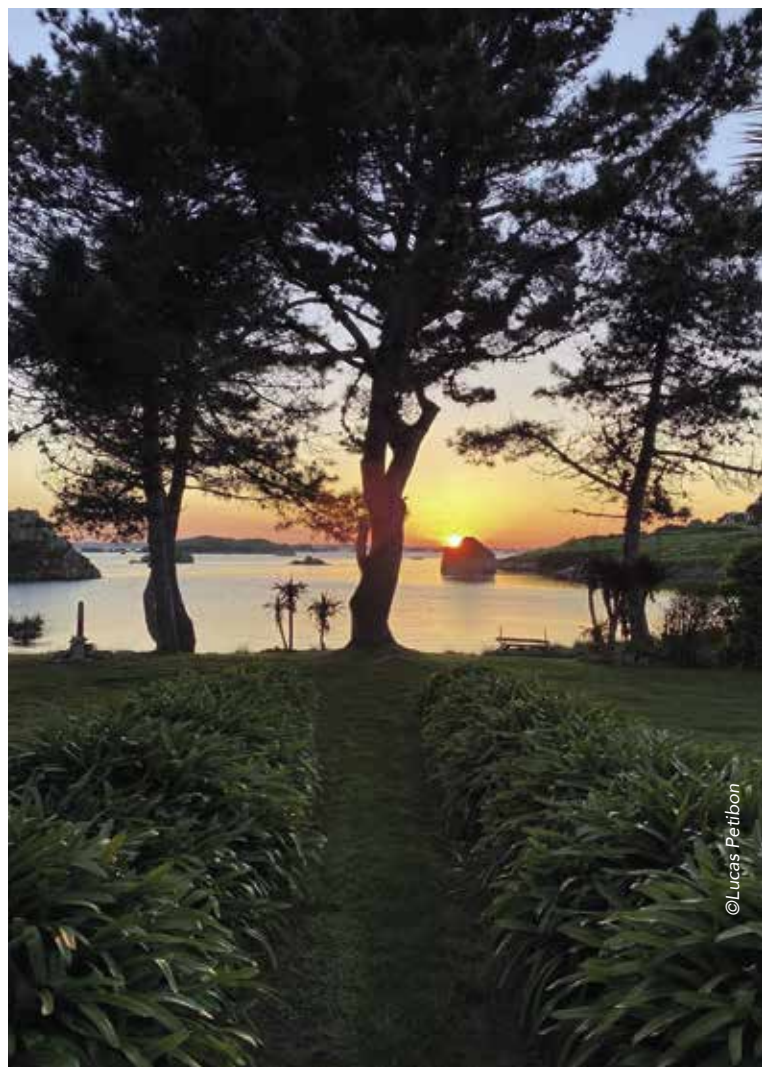
- ❶ La loi dite « climat et résilience », récemment adoptée, oblige les communes ou les groupements de communes à intégrer de nouvelles dispositions dans le P.L.U.
- ❷ Le Projet d'Alimentation Territorial (P.A.T.) que la commune a choisi, nous oblige à pousser plus loin notre réflexion sur le développement de l'Agriculture à Bréhat.
- ❸ Le projet de zone artisanale prévu dans la version actuelle du P.L.U. doit être revu du fait de la non-disponibilité des terrains envisagés.

Le 7 janvier 2021, le maire a installé la commission de révision du P.L.U. Placée sous la responsabilité de Madame Prigent-Cojean, Première Adjointe, et Monsieur Outin, Conseiller Municipal, elle rassemble huit habitants intéressés et compétents. Cette commission a pour objet d'assister le maire dans l'élaboration du projet de révision. Elle participe à la rédaction des documents et à l'organisation du processus de révision prévu par la loi.

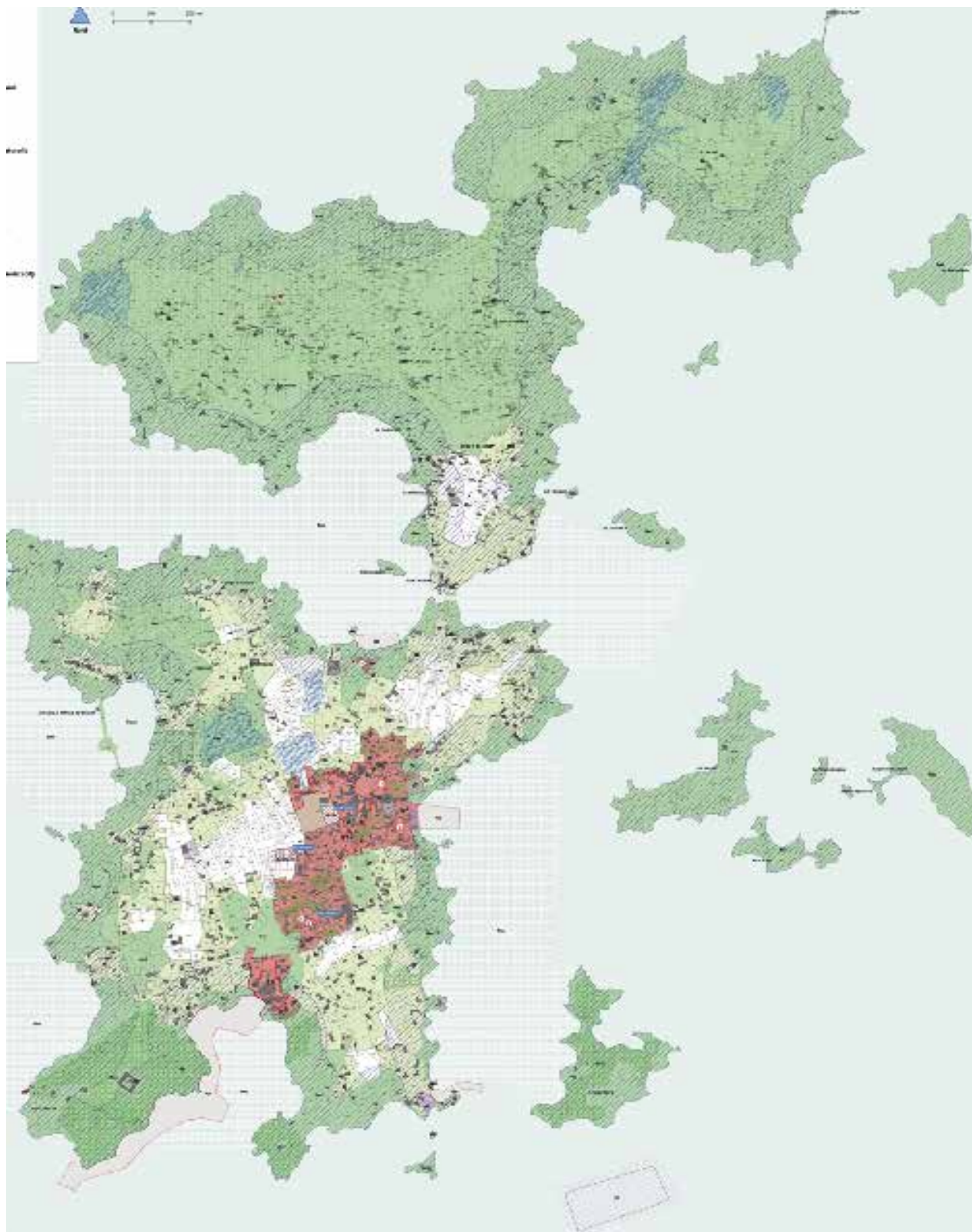
Sur la base de ses travaux préparatoires, le Conseil Municipal a adopté, dans sa séance du 17 mai 2021, une délibération approuvant le principe de la révision du P.L.U. Cette décision permet le lancement officiel du processus de révision.

La délibération fixe cinq objectifs à la révision du P.L.U. et détermine les modalités de la concertation qui sera mise en place.

Le premier objectif est de réviser le zonage de l'île nord qui aujourd'hui est couvert à plus de 80 % par un zonage dit « remarquable ». Ce zonage handicape sérieusement le développement de l'agriculture et interdit toute nouvelle installation. Rappelons que la commune s'est inscrite dans une démarche dite de « Projet Alimentaire Territorial » (P.A.T.) qui vise à reconquérir la souveraineté alimentaire, à accélérer la transition écologique au service de l'alimentation durable et locale et à accompagner l'agriculture dans l'adaptation au changement climatique. Cette démarche représente un budget de 140 000 euros sur trois ans pour lequel la Commune a d'ores et déjà obtenue une subvention de l'État de 100 000 euros.



LA RÉVISION DU PLU TOUS CONCERNÉS



Pour vous exprimer : le registre déposé à la mairie
Le mail dédié : revisionplu@mairie-brehat.fr

Le P.L.U. qui a, certes, un objectif économique clairement défini en matière agricole permet également d'améliorer la protection de l'environnement de notre île en développant la consommation de produits locaux durables et de qualité, de préserver la biodiversité, les paysages ou encore de jouer un rôle dans la réduction des transports grâce au développement des circuits courts. Aujourd'hui, le P.L.U. ne permet pas le développement de l'activité agricole bréhatine que le P.A.T. subventionne. La révision devra s'efforcer de proposer des solutions dans le respect de la réglementation.

Le deuxième objectif est de réviser les zones urbanisées. L'idée est double. Il s'agit de rendre le P.L.U. conforme à la réalité urbanistique existante. De nombreux sites sont classés en zone naturelle alors qu'ils pourraient, de par leur configuration, être intégrés dans la zone urbanisée.

Le troisième objectif est d'intégrer dans le P.L.U. les sites qui hébergent, à la date de la révision, des activités économiques se situant en dehors de la zone urbanisée. Le P.L.U. en vigueur en dénombre trois. A priori, nous pensons qu'il existe au moins six activités économiques ou entreprises (ce chiffre devant être finalisé) qui fonctionnent en dehors de la zone urbanisée et qui n'ont pas été prises en compte dans le P.L.U. actuel.

Le quatrième objectif est de revoir les orientations d'aménagement et de programmation pour :

- créer des zones qui puissent accueillir des activités artisanales dans les zones urbanisées ou non. Le P.L.U. actuel prévoit une seule zone sur des terrains qui ne sont plus disponibles.
- développer le logement pour les résidents permanents. Il existe des « dents creuses » au sein de la zone urbanisée. Il est vrai que le P.L.U. ne peut pas prévoir des dispositions pour réserver le logement à des résidents permanents, mais la Commune travaillera à mettre en place les dispositions spécifiques qui leur en permettront l'accès.

Le cinquième objectif est de prévoir dans le P.L.U. les moyens de défense contre la mer et y intégrer les dispositions de la loi dite « Climat et Résilience »

adoptée récemment. Rappelons que, par l'effet du réchauffement climatique, une partie importante de l'île, selon certaines simulations, risque d'être sous l'eau d'ici à 2050 si rien n'est fait.

Cette révision est l'affaire de tous. Il faut que chaque habitant de l'île puisse s'en saisir. A cet effet les modalités de concertation sont prévues par la délibération du 17 mai.

Tout d'abord, vous aurez à votre disposition, à la Mairie un registre pour recevoir toutes vos remarques et suggestions.

Ensuite, pour permettre à ceux qui ne sont pas présents en permanence sur l'île de faire parvenir leurs réflexions, un mail dédié a été créé : **revisionplu@marie-brehat.fr**. Ce mail sera consulté quotidiennement et un accusé de réception sera envoyé aux contributeurs pour leur confirmer que leur message est bien arrivé à la Mairie. Enfin, nous organiserons cinq réunions publiques, deux générales et trois thématiques.

La première réunion générale, qui présentera les objectifs de la révision, sera organisée le 16 août à 18 heures à la salle des fêtes. La seconde sera convoquée à la veille de l'arrêt de la période de consultation par le Conseil municipal.

La première des réunions thématiques sera consacrée à la révision des zones urbanisées et à urbaniser, la deuxième à l'agriculture, la troisième à l'économie de l'île. Si le besoin se fait sentir d'autres réunions seront organisées.

Bien entendu, la tenue de ces réunions dépendra de l'évolution de la situation sanitaire de notre pays en matière de Covid.

Cette révision devrait être finalisée a priori d'ici à la fin de l'année 2023 et aboutir à un projet qui propose pour notre commune, un équilibre plus abouti entre la protection de l'environnement, le développement économique, agricole et démographique.

La commission révision P.L.U.

**Pour dialoguer ensemble : 1^{ère} réunion publique
Le 16 août 2021 à 18 heures
à la salle des fêtes**

Le plan d'actions 2021

de la démarche "Sites d'exception naturels et culturels" sur l'île de Bréhat

L'été 2021 se prépare sur l'île de Bréhat, la saison estivale s'annonce identique à l'été 2020. Pour mieux se préparer à l'afflux de visiteurs, la commune a pris de nouvelles dispositions et a réalisé plusieurs aménagements grâce à la subvention qu'elle perçoit pour le site d'exception.

LES PREMIERS AMÉNAGEMENTS

Mise en place d'un panneau d'information lumineux :

un panneau lumineux vient d'être installé à la pointe de l'Arcouest (au niveau des billetteries).

Il présentera des informations pratiques à connaître avant la traversée en bateau, nous pourrons y retrouver : les commerces ouverts, mais aussi les éco-gestes pour préserver ce site fragile, comment bien vivre son séjour sur Bréhat. Nous inciterons également les visiteurs à rapporter leurs déchets avec eux, comme cela se pratique très facilement en montagne.

Mise en place de panneaux de blocs de toilettes supplémentaires :

pour éviter que l'île ne devienne des toilettes à ciel ouvert, nous allons augmenter les toilettes publiques avec trois blocs supplémentaires dont un avec accès P.M.R. sur le tertre du Crech' Kerio à côté du chalet « Point Infos Touristiques ».

Mise en place de Points de comptage :

dix points de comptage (neuf pour piétons et un pour vélo) sont mis en place du Port Clos au phare du Paon. Il s'agit non pas de compter les visiteurs, mais de repérer les circuits les plus empruntés et d'observer les stratégies de déplacement grâce à un logiciel qui nous donne jour par jour leurs parcours. Les données pourront nous aider en 2022 à améliorer la signalétique directionnelle, à installer aux

endroits stratégiques des points d'information sur la protection de la faune et de la flore, sur l'histoire de l'île et ses sites incontournables, les écogestes et l'implantation des futures toilettes.

Mise en place d'un chalet « Point Infos » :

un chalet démontable Point Infos Touristiques avec accès P.M.R. va être installé sur le tertre du Crech' Kerio pendant trois mois, cet accueil hors les murs de l'office du tourisme permettra de renseigner au mieux les visiteurs et au plus près du débarcadère du port clos.

Mise en place d'une campagne de communication :

« J'amène, je ramène » pour essayer de résoudre le problème de la gestion des déchets et de sensibiliser les touristes à la journée, nous avons lancé une campagne de communication.

Le message est : « J'amène... Je ramène ». « Amis visiteurs, la gestion des déchets est compliquée et très coûteuse sur les îles. Merci de bien vouloir rapporter sur le continent vos emballages et vos déchets ».

Nous comptons sur le civisme et la prise de conscience de chacun, pour nous aider à conserver ce site merveilleux qu'est l'île de Bréhat.

Stephan Morlevat
conseiller municipal délégué au tourisme



Épide juin 2021

Le projet Bréhat île propre était de retour du mardi 29 juin au vendredi 2 juillet 2021.

Voici six années consécutives que les volontaires de l'Épide de Lanrodec viennent effectuer un acte d'éco-citoyenneté : nettoyer les plages et les grèves de l'île de Bréhat avant la saison estivale.

En raison de la crise sanitaire le séjour de cette année a dû être écourté.

Le séjour à Bréhat, ce sont : 20 volontaires et 4 agents de l'Épide.

Petite nouveauté en 2021 : la journée du mercredi 30 juin les jeunes de l'Épide ont organisé un nettoyage des douves de la citadelle (une semaine avant le festival des scènes de Bréhat).

La journée du jeudi 1^{er} juillet a été consacrée au nettoyage de certaines grèves de l'île.

Cette année encore nous avons organisé « une auberge espagnole » le mardi 29 juin à la salle des fêtes. Certains Bréhatins sont venus partager un beau moment de convivialité avec les jeunes de l'Épide. Nous tenions également à remercier tous ceux qui nous ont aidé à organiser ce beau moment.



Stephan Morlevat
Conseiller Municipal

Conseil municipal des Jeunes

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Présents sur la photo : Louise Pernot, Senayte Mitchell, Pablo Blasco, Titouan Morlevat, Gwendal le Cor, Moira le Mortelec, Sarah Prigent, Hugo Prigent, Jeanne Daigre, Jacques Prigent, Mael Sicher, Lucas Petitbon, Charlotte Lelain.

Ont été élus à l'unanimité (12 voix sur 12)

Président : Lucas Petitbon

Vice-présidente : Moira Le Mortelec

Vice-président : Gwendal Le Cor

Et maintenant place aux projets...

Les jeunes de Bréhat aimeraient avoir un terrain de football avec des marquages au sol et poteaux de corner, une salle couverte qui leur serait dédiée. Ils sont aussi motivés pour participer au projet de l'achat de jeux pour les enfants et les adolescents.

Ils sont également intéressés pour s'associer et échanger avec les conseils municipaux de Ploubazlanec et de Paimpol.

Les conseillers municipaux
Charlotte Lelain et Stephan Morlevat.

Des visites importantes pour la commune



Olivier Carré (maire), François-Yves Le Thomas (adjoint), Gabrielle Prigent-Cojean (adjointe), Thierry Mosimann (préfet)

Il est primordial de cultiver de bonnes relations avec ces structures, partenaires sur de nombreux projets. Dans ce cadre, nous avons eu le plaisir d'accueillir Monsieur Thierry Mosimann, le Préfet des Côtes d'Armor le 27 avril et le député de la 5^{ème} circonscription dont nous dépendons Monsieur Éric Bothorel le 29 avril 2021.

C'était la première fois que Monsieur le Préfet avait l'occasion de venir sur l'île. Sa visite se faisait dans le cadre du plan de relance afin de démontrer que les montants importants mis à disposition des communes en 2020 portaient déjà leurs fruits en matière d'activité des entreprises locales en 2021. Le projet référent choisi par la préfecture était celui que nous appelons « les trois bâtiments », avec en particulier l'extension de la salle polyvalente. La subvention obtenue dans le cadre de la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour un montant de 134 307 euros avait été confirmée fin octobre 2020. Les appels d'offres avaient été lancés dans la foulée et les marchés confirmés aux entreprises (principalement bréhatines) fin février/début mars 2021. Ce qui permettait au préfet, fin avril 2021, de présenter un chantier où toute la structure principale était terminée.

Nous avons profité de cette visite pour faire un tour d'horizon de nos principaux projets. Nous avons insisté sur la problématique liée à la gestion des déchets.

La commune a trois interlocuteurs importants pour traiter des différents sujets qui la concernent :

- l'État,
- la région Bretagne,
- le département des Côtes d'Armor.

Suite à cette discussion, nous avons reçu récemment par courrier confirmation que l'autorisation provisoire d'évacuation des déchets depuis la Corderie émise par son prédécesseur, était prorogée. D'autre part, une réunion sera convoquée au mois de septembre 2021 par la préfecture réunissant toutes les parties intéressées afin de trouver une solution pérenne et juridiquement sûre pour la gestion des déchets et les aménagements portuaires associés.

La visite de Monsieur Éric Bothorel était plus informelle, le député de notre circonscription connaît très bien l'île de Bréhat où il a de nombreuses connaissances et amis et où, enfant, il passait ses vacances. Nous l'avions invité, car lors des réunions de l'A.I.P. (Association des Îles du Ponant), nous avons noté que les députés des autres départements de Bretagne étaient très présents et très au fait des problématiques des îles. Suite à cette visite, Monsieur Éric Bothorel sera invité à ces réunions et pourra mieux appréhender les problèmes de Bréhat et les solutions développées sur d'autres îles.

Nous avons l'intention de poursuivre ces contacts importants en invitant régulièrement nos élus à des réunions sur l'île. Et Bréhat, possédant tant d'atouts, il leur sera difficile de répondre par la négative à une invitation qui sera toujours amicale.

Olivier Carré



Olivier Carré (maire), Eric Bothorel (député), Yannic Guillemain (responsable des services techniques)

L'Herbe de la Pampa : belle, impressionnante, et très envahissante !



Un bouquet en touffe de feuilles tranchantes comme du verre, un chaume élancé qui se termine par un épillet dont l'inflorescence rappelle un plumeau aux couleurs argentées, cette plante nous la connaissons tous. Elle fait le bonheur des enfants qui s'en servent de lance et des parents qui la mettent en décoration sur la cheminée, c'est *Cortaderia selloana*, l'Herbe de la Pampa.

Originaire d'Amérique du Sud, elle a été largement diffusée dans le monde, vendue comme plante d'ornement. Nous la trouvons facilement dans les jardinerie contre une somme modique et comme nombre de plantes de sa famille, les poacées, elle est polyvalente, vigoureuse et particulièrement prolifique. Tout pour plaire...

Nous n'allons pas nous mentir, elle est aussi belle qu'impressionnante (elle peut dépasser trois mètres de haut) mais au-delà de son esthétique et de son potentiel ludique, c'est une plante classée « invasive avérée nuisant à la biodiversité » par le Conservatoire Botanique National de Brest. Ailleurs, dans le monde, elle fait partie de nombreuses campagnes de nettoyage notamment en Espagne et au Portugal par exemple, où l'association « Stop Cortaderia Life » s'est spécialisée dans la lutte contre cette plante.

À ce jour, elle a quitté les jardins de nos résidences pour conquérir de nouveaux lieux, menaçant la flore locale et vous savez combien la flore bréhatine est particulière et si précieuse.

C'est pourquoi la commission mixte Environnement et Agriculture vous prévient des risques liés à cette plante. De préférence, évitez toute situation qui puisse lui permettre de se propager : lors de vos balades, n'en coupez pas l'épi sans le mettre dans un sac ou mieux, ne le coupez pas du tout ! Si vous en avez chez vous et que vous souhaitez vous en débarrasser,

coupez la touffe le plus bas possible et couvrez-la d'une bâche noire. Brûlez les épis dans votre cheminée, mais ne les jetez surtout pas au-dehors ou avec vos déchets ménagers. En outre, la plante, même sur pied est hautement inflammable et accroît les risques d'incendies, notamment dans le quartier de la Tour-Blanche qui a déjà été en proie aux flammes par le passé.

Une campagne de nettoyage est envisageable, suivant deux stratégies. D'abord freiner sa dissémination : couper les fleurs fin août avant la formation des graines et détruire quelques plants isolés qui commencent à coloniser de nouvelles zones. Puis à plus long terme, regagner des zones très envahies par des chantiers de grande envergure : arrachage ou broyage puis pâturage pour éviter qu'elle ne repousse. La Commission mixte Agriculture et Environnement a ouvert la réflexion et elle prendra en compte, autant que possible, l'affection que certain(e)s peuvent porter à cette plante.

Le 25 août, après-midi, un chantier d'initiative citoyenne est prévu pour la première partie de la campagne : la coupe des fleurs. Préparez vos gants et cisailles !

Pour plus de renseignements et/ou s'inscrire, écrivez à brehat-environnement@mailo.com

La commission environnement et agriculture



OUZH TAOL ! A TABLE !

C'est le nom trouvé pour le Projet Alimentaire Territorial (P.A.T.) de Bréhat, parce que tout le monde est concerné par l'alimentation. Ce projet permettra de discuter, de construire avec tous les acteurs de Bréhat un système d'alimentation local de qualité, qui respecte l'environnement.

Souhaitez-vous trouver des œufs, des volailles, du fromage, des fruits de mer et plus de légumes produits sur l'île ?

L'enquête menée dans le cadre du diagnostic des besoins et productions alimentaires sur Bréhat en 2020* a révélé une forte attente des consommateurs pour ces quatre produits notamment. Elle a montré également l'insuffisance de la production existante en produits laitiers et surtout en légumes : de l'ordre de 10 % des besoins totaux, avec de grosses variations selon les saisons et les produits. Quant aux bovins élevés sur l'île, ils sont presque tous consommés sur

le continent faute de filière adaptée pour compenser une logistique très complexe. Nous observons par ailleurs une demande croissante des restaurateurs pour des produits locaux, mais les surfaces agricoles actuelles ne permettent pas de les satisfaire. Au final, malgré de nombreux consommateurs et restaurateurs désireux d'acheter les produits bréhatins, de qualité et respectueux de l'environnement, la très grande majorité des denrées arrivent du continent.

Souhaitez-vous voir valorisé l'estran et ses ressources alimentaires ?

Plusieurs jeunes sont en cours d'installation dans ce domaine et des initiatives complémentaires alliant production, vente directe et activités touristiques ou pédagogiques pourraient émerger.

Voulez-vous des paysages diversifiés, moins de friches et une biodiversité accrue ?

Actuellement, environ 32 ha sont entretenus par les agriculteurs bréhatins, sur près de 300 que compte l'île. 30 ha de friches ont été identifiés** comme potentiellement valorisables par l'élevage ou l'agriculture, à condition d'un énorme travail de recensement, de rencontres, de recherche d'accords avec les propriétaires pour une mise à disposition, puis de défrichage. Cette démarche a été initiée





“ Nous vous invitons à participer à la réunion publique de lancement du P.A.T. le jeudi 5 août à 18 h à la salle polyvalente : présentation, échanges, dégustation de produits locaux....

par le Comité agricole, mais le bénévolat atteint ses limites devant d'ampleur de la tâche. Chacun connaît le parcellaire bréhatin... !

Que pensez-vous d'une vie économique et sociale dynamique à l'année portée par des activités renouvelables, s'appuyant sur une mise en valeur durable des ressources naturelles locales ?

Pour être viables et faire vivre du monde, les activités agricoles, marines et de transformation alimentaire ont besoin d'un minimum de bâtiments, notamment dans le Nord où se trouvent la majorité des terres disponibles. Par ailleurs, les actifs ont aussi besoin d'être logés. Ces impératifs (parmi d'autres) motivent la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sont actuellement étudiés par Léonie Ollivier, stagiaire à la mairie dans le cadre du PAT et en partenariat avec un projet de recherche inter-îles***.

Êtes-vous curieux de renouer avec des connaissances et savoirs-faire autour de l'alimentation et du jardinage nourricier et zéro déchet, en vue d'une plus grande autonomie ?

Ateliers pratiques, découverte et cuisine des plantes sauvages et algues, ferme pédagogique, défis familles... Des initiatives existent déjà, mais pourraient être multipliées, amplifiées et mieux coordonnées.

Et sans doute avez-vous d'autres attentes concernant l'alimentation et les moyens de la produire de façon bénéfique pour l'île.

C'est pour se donner les moyens de répondre à ces enjeux transversaux que la Commune a postulé à l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation et obtenu une subvention de l'État à hauteur de 100 000 € sur trois ans. Le recrutement d'une personne chargée de coordonner et faire avancer le projet est en cours. Les fonds serviront aussi à payer des expertises complémentaires et bien sûr à financer des réalisations concrètes. Un comité de pilotage composé d'élus de la Commune, de membres de la commission environnement et agriculture et de représentants des administrations partenaires, veillera au bon déroulement du programme de travail.



Et maintenant tout reste à faire ! Sur un territoire restreint, il nous faut concilier autonomie alimentaire, biodiversité, paysages, vie économique, tourisme... Tous les acteurs locaux, commerçants, restaurateurs, agriculteurs, éleveurs, paysagistes, pêcheurs, ostréiculteurs, chasseurs, école, médecin, associations, élus et citoyens sont invités à prendre part à la construction de ce projet... et au festin !

Marion Regler

* Joao TAVARES, Diagnostic de territoire préalable à la définition des actions du PAT de l'Île de Bréhat, 2020, Fert'île

** N. BEDRANI, J. Roche, Étude prospective pour le développement de l'agriculture sur l'île de Bréhat, 2017, Fert'île

*** menée par le Réseau Agricole des Îles Atlantiques <https://raia-iles.fr/>

Retour sur les

Que deviennent nos biodéchets et déchets verts ?

Résultats du sondage, nos déchets de cuisine sont aujourd'hui en partie collectés parmi les ordures ménagères et expédiés sur le continent pour y être incinérés : ils participent au coût très élevé de la gestion des déchets payé par chacun des contribuables et devront obligatoirement être triés à la source d'ici peu. Nos déchets de jardins, non pris en charge par la commune, sont fréquemment brûlés ou mal valorisés. Pourtant, toutes ces matières organiques pourraient retourner à la terre pour la fertiliser. Pour mieux connaître les pratiques, les besoins et attentes en termes de déchets organiques de cuisine et de jardin des foyers bréhatins, la Commission mixte « déchets » a réalisé une enquête ce printemps. Une centaine de personnes a répondu, dont la moitié de résidents à l'année : voici les principaux résultats et pistes à envisager.

Biodéchets de cuisine

Trois foyers sur quatre parmi les répondants trient leurs biodéchets, la proportion atteint 90 % parmi les habitants à l'année ! La majorité des « trieurs » ont opté pour un composteur individuel, mais le tas de compost au jardin est aussi une pratique courante. Un tiers des habitants à l'année ayant répondu ont aussi des poules, très efficaces pour valoriser beaucoup de restes de cuisine, mais il faut être



Amis visiteurs

La gestion des déchets est compliquée et très coûteuse sur les îles.

Merci de bien vouloir ramener sur le continent vos emballages et vos déchets.

La population Bréhatine vous en remercie

biodéchets

là. Quelques personnes font un compost commun, alliant convivialité et moindre contrainte et si vous proposiez à vos voisins ? Des difficultés pour réussir le compost ? Pas trop dans l'ensemble : manque de matières carbonées (broyat de branches, feuilles mortes...), manque d'outil pour faciliter le retournement, erreurs de tri par les locataires... Du côté des foyers qui jettent (encore) leurs biodéchets à la poubelle : les raisons sont souvent un manque de place dans la cuisine, un manque d'information ou pas la disponibilité pour s'embêter avec cette contrainte en plus. Toutefois, 30 % d'entre eux promettent de s'équiper d'un composteur et 50 % seraient prêts à déposer leurs biodéchets dans un composteur collectif. Qui dit composteur collectif dit suivi par un référent qui vérifie le tri, ajoute des matériaux secs pour éviter moucheron et mauvaises odeurs, brasse le compost, conseille et explique le fonctionnement aux participants.

C'est le cas par exemple au lotissement du chemin vert, où Nadya Lamy mène l'expérience depuis six mois. Essai concluant, avec neuf foyers participants et peu d'erreurs de tri. Quelques personnes se sont déjà proposées pour ce rôle indispensable : avis aux volontaires pour plusieurs quartiers !

Déchets verts

Les jardins d'agrément représentent une surface très importante sur le territoire de la commune : à eux seuls, les soixante et onze foyers qui ont répondu occupent plus de dix hectares, soit en moyenne près de 1500 m² par jardin ! Sachant que Bréhat compte environ huit cents maisons... Nous pouvons estimer à partir des réponses que 1000 m² produit entre 3 et 4 m³ de déchets verts non ou mal valorisés, le plus souvent des branchages ou des « mauvaises herbes » arrachées des plates-bandes, mais aussi la tonte de pelouse lorsqu'elle n'est pas laissée sur place.

Tous les moyens sont utilisés, avec toutes les combinaisons imaginables, pour s'en débarrasser ou les réintégrer dans le cycle du vivant, selon les points de vue. Parmi lesquels des pratiques plus respectueuses de l'environnement : broyage et utilisation du broyat au pied des massifs, dans les allées, ou pour améliorer le compost, compostage, bois de chauffage, tonte non ramassée... Et d'autres plus polluantes : 40 % des répondants brûlent une partie de leurs déchets verts en plein air. Quelles solutions ? L'achat d'un broyeur à plusieurs est une



pratique éprouvée qui tente quelques personnes et permet de valoriser les branchages sur place, mais la plupart des répondants souhaiteraient une réponse communale : soit un service de broyage, en conservant le broyat pour le jardin (plus de 40 % des réponses), soit une collecte et le traitement par la commune (près de 50 %). La commission va continuer ses réflexions sur le sujet, mais il faut avoir conscience que ces solutions seront assez coûteuses à mettre en place et surtout prendront du temps pour être opérationnelles.

En attendant, essayons chacun(e) de réduire nos déchets verts et de les valoriser au maximum sur place, par exemple en mulchant les légumes du jardin avec la tonte de pelouse ou les tailles de haies de l'année.

La forte participation à ce sondage dénote d'un vrai intérêt citoyen pour ce sujet qui nous concerne tous : grand merci à tous les participants pour vos réponses et vos efforts de tri et valorisation !

Pour en savoir plus, venez profiter des conseils des animateurs de Valorys autour du compostage et du jardinage zéro déchet. Vous pourrez aussi partager vos expériences et nous rencontrer.

**Rendez-vous place du bourg
jeudi 29 juillet et mardi 24 août.**

L'utilisation des ports

Depuis le 1^{er} juin 2021 un nouvel arrêté municipal organise l'utilisation des ports communaux de La Corderie et de La Chambre. Cet arrêté est applicable à tout usager qui pénètre dans un de ces deux ports ou qui s'y amarre.

Les principes mis en œuvre dans cet arrêté sont au nombre de trois : la transparence, la sécurité des usagers et la participation.

La transparence est un point essentiel de la gestion des ports communaux surtout pour l'attribution des corps morts. Les places de stationnement sont limitées et la demande pour obtenir une telle place est importante. La location d'un emplacement de stationnement, est réservée aux résidents principaux ou secondaires qui sont propriétaires ou louent un immeuble d'habitation à Bréhat. Ils doivent être propriétaires d'un bateau. Un foyer peut disposer d'un seul emplacement de mouillage. Un deuxième emplacement est attribuable sur justification. Les locations sont valables pour deux ans. Les demandes de colocation sont possibles. Rappelons

que l'emplacement attribué, qui est une autorisation privative d'occuper le domaine public, est révocable à tout moment. Chaque corps mort devra porter distinctement le numéro de son attribution. Ce numéro est délivré par la mairie.

Les demandes de poste de mouillage, faites par formulaire disponible auprès de la commune de Bréhat, sont inscrites et numérotées dans l'ordre d'arrivée sur un registre tenu informatiquement par la mairie appelé « liste d'attente ». Cette liste, mise à jour une fois par an, est consultable sur le site internet de la commune.



Les corps morts sont attribués par le maire après avis de la commission d'attribution des postes de mouillage. Cette commission comprend outre le maire ou son adjoint délégué aux ports, un conseiller municipal, un responsable des services techniques et les quatre référents titulaires ou leurs suppléants qui sont évoqués ci-dessous. Elle assure que la procédure d'attribution se fait en toute transparence.

Ensuite, **la sécurité des usagers** est organisée sans concession. Pour éviter toute difficulté en cas d'accident les navires pénétrant dans les ports ou y stationnant doivent être identifiés et assurés. La vitesse maximale des navires se rendant dans un des ports ou le traversant est de trois nœuds. La navigation des engins de plage, des planches à voile, kites-surf, paddles, canoës, kayak et scooter des mers est interdite, sauf exception, dans les deux ports. Si le titulaire d'un corps mort ne tient pas compte des remarques de l'autorité portuaire concernant la sécurité des ports, l'évacuation du navire et la résiliation immédiate de son contrat pourra être décidé. Par ailleurs, les propriétaires des épaves

seront recherchés. La commune leur demandera, par mise en demeure, soit de remettre en état leur navire soit de l'évacuer. Si la mise en demeure reste sans effet la commune pourra faire les travaux aux frais des propriétaires.

Enfin **la participation** permet d'associer les usagers à la gestion des ports pour que le système fonctionne de façon optimum. C'est ainsi que des référents pour chaque port ont été désignés. Ce sont des personnes volontaires, bénévoles, utilisateurs d'un des ports, disposant de compétences maritimes. Ils participent activement à la gestion des ports sous la responsabilité de l'adjoint délégué aux ports. Huit référents ont été désignés par le maire : quatre en tant que titulaires et quatre en tant que suppléants, deux titulaires et deux suppléants pour chaque port. Au moins un référent titulaire est nécessairement membre de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers et Bassiers de l'île de Bréhat (A.P.I.B.) pour que cette association importante à Bréhat participe à la gestion des ports. La désignation de ces référents se fait par le maire après appel à candidatures tous les trois ans.

François-Yves Le Thomas



Programme des festivités estivales

A l'heure où nous publions ce bulletin de Bréhat infos, le festival « Les Scènes de Bréhat » aura déjà eu lieu, nous souhaitons le meilleur et une grande réussite pour ce festival de grande ampleur ! Nous ferons un point dans le futur Bréhat infos. La fête nationale du 14 juillet et son feu d'artifice se sera également déroulée.

DU SAMEDI 17 AU DIMANCHE 25 JUILLET

L'association « Courants d'arts » organise une exposition de peinture, sculptures et photos, ainsi qu'un parcours artistique (les Art-bres).

DU LUNDI 19 AU DIMANCHE 25 JUILLET

- toujours avec « Courants d'arts » atelier théâtre/botanique (de 6 à 12 ans).
- atelier d'écriture (à partir de 26 ans).

Pour tout renseignement :
contacter le : 06 98 44 28 52.

MERCREDI 21 JUILLET

Balade botanique

« Jardinage & plantes sauvages »
10 h - Kervilon (île Nord) 6/4/3 €.

MERCREDI 21 JUILLET

Vide-grenier

place du bourg de 9 h 30 à 16 h 00.

SAMEDI 24 JUILLET

Balade botanique

Les incontournables du littoral
14 h 30 - phare du Rosédo (île nord) 6/4/3 €.

LUNDI 26 JUILLET

Sortie découverte des Algues

À marée découverte l'univers des algues
14 h 30 - Kervilon 6/4/3 €.

MARDI 27 ET LE MERCREDI 28 JUILLET

Rencontre des musiciens & dessinateurs voyageurs par Fert'île.

- mardi 27 juillet : concert avec Oulitsa, musique Tzigane & Russe.
Avec Oulitsa, l'Europe de l'Est se retrouve à portée d'oreille.
Salle des Fêtes - 20 h 45. Tarifs 12/8/3 €.
- mercredi 28 juillet : atelier bande dessinée avec Johann Le Berre auteur de BD.
Venez créer votre bande dessinée avec l'aide d'un auteur professionnel.
Salle des fêtes - 14 h à 18 h. Tarifs 20/15/10 €.
(réservation au 06 41 21 06 13).
- le 27 et le 28 juillet Exposition « Tziganes, le paradis des yeux » Johann Le Berre.
Salle des Fêtes, Entrée libre.

Fert'île trois tarifs : plein tarif/adhérents/enfants.



Saisons d'Art 2021 à l'Île de Bréhat



SAMEDI 31 JUILLET ET LE DIMANCHE 01 AOÛT

Théâtre dans un jardin (saison 2),
par l'association « Courants d'arts ».

MERCREDI 4 AOÛT

Concert de Folia de Gambas.

Ce duo de viole de gambe nous fait voyager
entre renaissance & baroque européen.
Église de Bréhat - 18 h 30 Tarifs 8/12/3 €, par Fert'île.

SAMEDI 7 AOÛT

Assemblée Générale de l'association A.P.P.I.B.

10 h 00 - salle des fêtes,
inscription possible pour la sortie en mer
prévue le lendemain,
le dimanche 8 août à partir de 8 h 00.

DIMANCHE 8 AU SAMEDI 14 AOÛT

Exposition « L'Art dans L'île »

Salle des fêtes, présentation des œuvres des artistes
de Bréhat, de 10 h 30 à 18 h 30.

DIMANCHE 15 AOÛT

Kermesse

organisée par l'association du Patrimoine religieux de
Bréhat - place du Bourg.
Stands de jeux pour enfants, bonbons, vente aux
enchères, pâtisseries, livres sur Bréhat, jambon,
bijoux, vêtements et buvette.

JEUDI 19 AOÛT

Concert avec Acoustic Rise Track et voilà !

Vous vous retrouvez en Irlande.
Salle des Fêtes, 19 h 45 Tarifs 8/12/3 €, par Fert'île.

DU VENDREDI 20 AU VENDREDI 27 AOÛT

Bréh'Académie.

Stage organisé par les musiciens du Conservatoire de
Lyon mettant en scène et en musique
« la sorcière du placard aux balais », petit opéra
pour enfants, avec les enfants Bréhatins. Alors, tu as
entre 8 et 16 ans, tu es musicien, chanteur, comédien
ou tu veux juste apprendre à chanter ? Rejoins
l'aventure !

Tarif du stage : 30 € (max 20 personnes)

Pour plus d'informations ou pour s'inscrire, tu peux
nous joindre au 06 37 98 27 59 ou à l'adresse
brehacademy@gmail.com

SAMEDI 21 AOÛT

Balade botanique

Les incontournables du Littoral
14 h 30 Phare du Rosédo 6/4/3 €.

MERCREDI 25 AOÛT

Balade botanique

Les incontournables des champs et chemins
10 h à Kervilon 6/4/3 €.

JEUDI 26 AOÛT

Concert par les musiciens du Conservatoire de Lyon

20 h - Eglise de Bréhat. Debussy, Ravel, Fauré,
Poulenc, et d'autres se joignent aux musiciens du
Conservatoire de Lyon pour un moment musical à
l'Eglise de Bréhat autour de la musique française du
20^{ème} siècle.

Renseignements : 06 37 98 27 59 ou à l'adresse
brehacademy@gmail.com

SAMEDI 28 AOÛT

Balade botanique

Les incontournables des champs et chemins
14 h 30 à Kervilon 6/4/3 €.

La construction du phare des Héaux de Bréhat



Dans ce numéro, nous vous invitons à découvrir la construction du phare des Héaux de Bréhat, au travers d'un document ancien ; phare emblématique pour ceux qui connaissent la navigation et aussi pour les anciens gardiens de phare.

Le texte que nous reproduisons est issu d'une revue de 1845, qui s'appelait 'Le magasin pittoresque'. Pour les rédacteurs de l'époque, le phare représentait une merveille par la prouesse technique de son élévation, ce journal a donc décidé de faire un article assez long accompagné de quelques gravures, qui ajoutent une touche de légende. Cette exposition de la construction du phare sera publiée en plusieurs parties, j'espère qu'elle vous apportera satisfaction et plaisir à sa lecture.

SITUATION DU PHARE

L'attention de l'administration avait été attirée depuis longtemps sur les difficultés que présente la navigation sur la côte nord de Bretagne, au débouché du golfe important qui s'étend entre cette presqu'île et celle du Cotentin. Une enquête fut ouverte sur la question de savoir s'il convenait de placer le phare, jugé nécessaire, au sud ou au nord de la passe étroite que fréquentent les navires entre les écueils des Roquedouve (aujourd'hui les Roches-douves) et ceux des Héaux de Bréhat. Le résultat de l'enquête fut favorable à ce dernier emplacement et en 1834, un ingénieur des ponts et chaussées, Monsieur Reynaud, fut envoyé sur les lieux pour étudier d'abord les dispositions à adopter et les mettre plus tard à exécution.

La première année fut consacrée à l'étude des localités et des ressources qu'elles pouvaient offrir en matériaux, en hommes, en moyens de transport. La difficulté était de trouver au milieu des dangereux rochers des Héaux un point que les navires, dans la belle saison, pussent accoster habituellement sans trop de périls pour le service de la construction. Monsieur Reynaud se décida pour un point situé dans une sorte d'échancrure, sur le bord sud du plateau des rochers, laquelle offre un peu d'abri contre les vents du large. Malheureusement, la partie du plateau à portée de ce mouillage, le seul qui pût assurer la plus grande célérité possible

à la construction, se couvre dans les hautes marées d'une quantité d'eau d'environ 4 mètres 50. C'était un inconvénient. Mais, en raison de la difficulté du transport des matériaux sur une surface aussi hérissée que celle de ce plateau, tout compte fait, il fut reconnu que les choix de cet emplacement conduisaient au minimum de dépenses. C'était maintenant à la science de découvrir les moyens de triompher des obstacles que cette submersion alternative des travaux dans une mer aussi violente allait offrir.

Plan. - L'élévation de la lanterne était fixée par la nécessité de l'éclairage dans un rayon donné : elle devait être de 50 mètres.

Dans un but de stabilité qui est devenu pour l'ingénieur, un principe d'élégance, l'édifice a été partagé en deux parties principales. La première, concave à sa base est en maçonnerie pleine jusqu'à un mètre au-dessus du niveau des plus hautes des mers : elle a 13 mètres 70 de diamètre à son pied et 8 mètres 60 à son sommet. La seconde, reposant sur une base considérée comme inébranlable présente le degré de légèreté qu'il eut paru convenable d'assigner à une tour de même hauteur destinée à être exécutée sur le continent. L'épaisseur du mur est de 1 mètre 30 dans le bas et de 0,85 mètre dans le haut. L'intérieur est divisé en plusieurs étages. Une galerie extérieure est placée au niveau de la chambre de la lanterne et au-dessus du bandeau qui termine la première partie de la tour, il y en a une seconde destinée à servir de promenoir aux gardiens. La porte d'entrée est ouverte du côté opposé aux vents régnants, à un mètre au-dessus du niveau des plus hautes mers. L'accès se fait au moyen d'une échelle en bronze encastrée dans la maçonnerie. A la suite est un escalier, droit d'abord, puis circulaire, qui met en communication les divers étages. Toute la construction est en granite, à l'exception des voûtes, qui sont en brique....

A suivre...

Jean-Philippe Outin



Résultats des élections départementales et régionales

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Résultats de la commune au second tour

Binômes de candidats	Nuances	Voix	% Exprimés
Mme Soizic DALMARD M. Yannick LE BARS	BC-DVD	141	58,26
Mme Véronique CADUDAL M. Gilles PAGNY	BC-DVG	101	41,74

	Nombre	% Inscrits
Inscrits	511	
Abstentions	264	51,66
Votants	247	48,34

Résultats du canton au second tour

Binômes de candidats	Nuances	Voix	% Exprimés	Elus
Mme Véronique CADUDAL M. Gilles PAGNY	BC-DVG	4 026	59,95	Oui
Mme Soizic DALMARD M. Yannick LE BARS	BC-DVD	2 690	40,05	Non

	Nombre	% Inscrits
Inscrits	16 925	
Abstentions	9 679	57,19
Votants	7 246	42,81

Le nouveau président du conseil départemental des Côtes d'Armor est : Christian Coail

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS RÉGIONALES

Résultats de la commune au second tour

Liste conduite par	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés
Mme Isabelle LE CALLENNEC	LLR	77	15,07	32,35
M. Loïg CHESNAIS-GIRARD	LUG	61	11,94	25,63
M. Thierry BURLOT	LUC	45	8,81	18,91
Mme Claire DESMARES-POIRRIER	LUGE	42	8,22	17,65
M. Gilles PENNELLE	LRN	13	2,54	5,46

	Nombre	% Inscrits
Inscrits	511	
Abstentions	264	51,66
Votants	247	48,34

Résultats de la région au second tour

Liste conduite par	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Loïg CHESNAIS-GIRARD	LUG	53 805	11,67	30,66
Mme Isabelle LE CALLENNEC	LLR	38 529	8,36	21,95
Mme Claire DESMARES-POIRRIER	LUGE	30 740	6,67	17,51
M. Thierry BURLOT	LUC	29 514	6,40	16,82
M. Gilles PENNELLE	LRN	22 920	4,97	13,06

	Nombre	% Inscrits
Inscrits	460 999	
Abstentions	275 902	59,85
Votants	185 097	40,15

Le président de la région Bretagne est le président sortant réélu : Loïg Chesnais-Girard

Merci aux assesseurs et scrutateurs pour la bonne tenue de ces élections.



Julienne, Olivier (maire), Estia, Dominique (adjoint),
Françoise, Christophe

Les services administratifs

Une équipe de quatre personnes :

Direction des Services / secrétariat général :
Christophe Canu

Référente urbanisme : Françoise Belpaume

Référente service à la population : Julienne Bouchard

Renfort du Centre de Gestion : Estia Salmon

Julienne Bouchard

Accueil et information
Etat civil
Elections
Comptabilité
Enfance et périscolaire
Gestion des salles
Site internet et communication
Assistance à la gestion des ressources humaines
Traitement des demandes de badges, de transports, de logement...

Françoise Belpaume

Urbanisme
Contentieux
Gestion portuaire
Cimetières
Marchés publics et suivi des appels d'offres
Administration et suivi des dossiers concernant les Etablissements Recevant du Public

Christophe Canu

Gestion des ressources humaines
Préparation des conseils municipaux
Finances et gestion budgétaire (Budget principal et budgets annexes : Eau et Assainissement, Ordures ménagères, SPANC et ports communaux)
Conseils et accompagnement des élus dans leurs projets, Contrôle de légalité

De par son caractère insulaire, isolée et indépendante de tout Établissement Public de Coopération Intercommunale, l'Île de Bréhat doit assurer à ses habitants une très grande variété de services publics, soit, selon Christophe Canu, l'équivalent du volume de travail, et ce, pour l'ensemble des services - d'une commune de 4 à 5 000 personnes, ce qui correspond finalement à la population estivale.

Julienne Bouchard, chargée notamment de l'accueil et du service à la population, confirme que ce travail requiert diplomatie et technicité. Il faut cerner les besoins des personnes tout en restant dans le cadre prévu, toujours faire au mieux pour les bréhatins, entretenir le lien social et la proximité avec la population. La notion de service public est omniprésente.

La gestion des ports, des cimetières ou de l'urbanisme est assurée par Françoise Belpaume et depuis 2015, elle fait preuve de qualités relationnelles à toute épreuve. La complexité des sujets et l'enchevêtrement des réglementations qui s'imposent sur l'Île de Bréhat génèrent de nombreux contentieux. Après le préenregistrement dématérialisé des dossiers d'urbanisme, de nombreux échanges entre le service instructeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer à Rostrenen, ainsi qu'avec l'Architecte des Bâtiments de France et avec la Préfecture pour le contrôle de légalité permettront de prendre l'arrêt. La Police Municipale s'assurera de la conformité des travaux.

Françoise Belpaume assure, en partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours et la Préfecture, le suivi des dossiers de conformité aux normes d'accessibilité et de sécurité des Établissements Recevant du Public. Elle participe aussi au suivi administratif des opérations immobilières de la mairie, échanges fonciers, conseils et recherches en relation avec les notaires... « Les tâches sont multiples, il faut être polyvalent. C'est parfois pesant, mais toujours très riche et varié. C'est cette diversité qui donne tout son sens au travail en mairie. »

Estia Salmon est arrivée à la mairie en octobre dernier, dans un premier temps pour un remplacement de courte durée et depuis neuf mois, elle suit la mise à jour des concessions cimetière, assure l'accueil trois jours par semaine, participe à la préparation des conseils municipaux et finalise le montage de dossiers tels que le classement « sites d'exception naturels et culturels » et le plan de relance numérique pour l'école.

Toutes les compétences doivent être présentes et le faible effectif rend nécessaire une forte polyvalence et une motivation sans faille. L'accueil de Léonie Ollivier, stagiaire sur les liens entre le Plan Alimentaire Territorial et le Plan Local d'Urbanisme ainsi que d'un ou d'une future chargé.e de mission Projet Alimentaire Territoriale en octobre prochain montre aujourd'hui les limites et la vétusté des locaux de la mairie.

Le prochain article « Au cœur de la mairie » traitera plus spécifiquement du périscolaire et de la sécurité...

Notre équipe a choisi de ne pas créer un C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Social) mais une Commission de l'action sociale.



En effet, un C.C.A.S. a des obligations qui sont trop lourdes dans une commune telle que la nôtre, par exemple un conseil d'administration où figurent des représentants des personnes âgées, de la petite enfance, du monde du handicap, des acteurs de l'insertion de la lutte contre l'exclusion. (...) Un C.C.A.S. doit avoir son propre budget, nous avons opté pour une ligne budgétaire prévisionnelle, connaissant la politique sociale choisie pour notre mandat.

Charlotte (conseillère municipale), Myriam, Juliette, Corinne, Gabrielle (adjoïnte). Manque sur la photo Marie-Odile Bocher et Yves Trimaille

Cette commission d'action sociale est composée de membres élus et de personnes volontaires :

Madame Marie-Odile Bocher,
Madame Corinne Labusquière,
Madame Juliette Ténaglia,
Madame Myriam Le Négaret,
Madame Charlotte Pilon,
Madame Gabrielle Prigent-Cojean,
Monsieur Trimaille Yves.

Toutes ces personnes sont à votre écoute et vous aideront en cas de difficultés d'ordre social ou pour de simples renseignements.

Leurs numéros de téléphone sont sur le site de la commune.

De nombreuses actions sociales sont menées sur le territoire communal en faveur des habitants : développer les solidarités, faciliter l'accès au logement, renforcer le maintien à domicile, favoriser les activités culturelles et sportives, soutenir la mobilité. Les principes déclinés dans la présente Charte visent à situer l'utilisateur et ses besoins au centre des préoccupations de la commission de l'action sociale.

ARTICLE 1 :

la commune de l'île de Bréhat développe une politique de solidarité fondée sur la mise en œuvre d'actions sociales. La commission de l'action sociale est composée de sept membres : élus, professionnels de santé et habitants.

ARTICLE 2 :

dans le respect des lois et règlements, la commission de l'action sociale intervient quand la solidarité est nécessaire sans suppléer la responsabilité des individus dans leur projet social et personnel.

ARTICLE 3 :

dans sa mission d'accompagnement, l'action sociale est généraliste et garantie à l'utilisateur le droit à un suivi global s'appuyant sur la cohérence des interventions et des intervenants mobilisés en sa faveur.

ARTICLE 4 :

l'utilisateur est acteur du projet élaboré avec lui. Il dispose d'une information complète et personnalisée sur sa situation.

Être usager de l'action sociale ne confère aucun statut particulier, mais suppose de pouvoir bénéficier de la solidarité en tant que détenteur de droits et des devoirs qui y sont rattachés.

ARTICLE 5 :

à chaque étape de l'accompagnement, l'action sociale est fondée sur le respect des personnes conformément au principe de l'égalité et sur le refus de toute discrimination.

L'action sociale, conformément aux principes du service public garantit l'égalité, la continuité et la neutralité.

ARTICLE 6 :

dès lors qu'elle suppose l'échange d'informations nominatives, l'action sociale s'appuie sur des principes et des règles de fonctionnement garantissant le respect de la vie privée :

- seules les informations nécessaires à la finalité de l'action sont à partager,
- stricte détermination des détenteurs du secret professionnel ou du devoir de discrétion,
- information préalable des usagers.

Gabrielle Prigent-Cojean

Les nouveaux commerces ou les professionnels reprenant un commerce



Raphael Talibart et Vincent Bedel
La pâtisserie « L'Atelier »



Toute l'équipe
La boulangerie « Le Pain de Sucre »



Gaëlle Le Prince
La sandwicherie « La Place »



Franck Vasseur
La crêperie « Ojardin »



Eric Collin et son équipe
La crêperie « Sea Crêpes N'Sun »

La commune leur souhaite tout le succès qu'ils espèrent pour leur affaire



Merci de respecter vos voisins.

Pour qu'il y ait un bel été sur l'île de Bréhat pour tout le monde : vacanciers, résidents en vacances ou au travail, merci de respecter certaines règles de bonne conduite :

- les feux d'incinération de débris végétaux sont tolérés, mais ne doivent pas occasionner de gêne pour vos voisins donc en fonction du vent évitez d'envoyer la fumée vers vos voisins à l'heure des repas ou apéritifs.
- les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique... ne peuvent être effectués que : **les jours ouvrables de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 30, les samedis de 09h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00, les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.**
- pour les soirées et fêtes nocturnes, merci d'avoir l'obligeance de prévenir vos voisins, de baisser l'intensité sonore de la musique à partir d'une heure décente, n'oubliez pas que beaucoup de personnes sur l'île travaillent pendant les deux mois d'été. Pour rappel, la gendarmerie de Paimpol sera présente cet été jour et nuit sur l'île. Bel été à tous.

Autre rappel

L'été, les vélos et les tracteurs sont interdits dans le bourg de 10 h à 18 h.

Numéros utiles

SAMU	15
POMPIERS	18
POLICE	17
APPEL URGENCE EUROPÉEN	112
<i>(met automatiquement en œuvre les n° ci-dessus)</i>	
CENTRE ANTI-POISONS RENNES	02 99 59 22 22
Mairie	02 96 20 00 36
Télécopie	02 96 20 01 92
Médecin Bréhat	02 96 20 09 51
Gendarmerie Paimpol	02 96 20 80 17
Petit train routier	06 86 77 85 46
Maison du département à Paimpol	02 96 55 33 00
<i>(services sociaux)</i>	

Seuls les actes inscrits dans les registres d'état-civil de la commune et les notifications de naissance hors commune sont répertoriés dans cette rubrique.

Mariages

- Caroline Denise Jacqueline WIBAUX et Julien Jean-Guy Charles BOUILLET 14 mai 2021
- Marie-Noëlle Louise de FONTAINES et Joseph Antoine Lucien LEROY 14 mai 2021
- Nadège PERNOT et Yves TRIMAILLE 29 mai 2021
- Paul Jean-Jacques Alain Stéphane GUERLAIN et Eva Roxane Marine PERENNES 28 juin 2021

Décès

- Robert Henri Claude VAAST 1^{er} avril 2021
- Germaine Marie Louise ROUAULT veuve VAAST 15 avril 2021
- Marie-José Denise LE VIGOUREUX 1^{er} mai 2021
- Jean MELLOTT 2 mai 2021
- Jean Yvon PETIBON 30 avril 2021
- Paulette PRIGENT veuve MITTRE 15 juin 2021

Point sur les travaux de voirie

Suite aux conditions météorologiques (fortes pluies) que nous avons subies à l'automne 2020 et durant l'hiver dernier, des désordres sont apparus sur nos chemins à plusieurs endroits, notamment des fissures importantes ainsi que des tassements ou des déformations. Le problème le plus important concerne le chemin vert au niveau de la chambre où les fissures sont très importantes et un éboulement partiel est assez probable. Nous sommes actuellement en recherche d'une solution technique avec plusieurs entreprises. Le second problème concernait le chemin de la Corderie au nord. Des travaux ont été réalisés par l'entreprise Colas au mois de juin 2021. Ils n'ont pas respecté les règles de l'art et ont été refusés par la mairie. Ces travaux seront repris par l'entreprise au mois de septembre, après la saison estivale. D'autres désordres ont été identifiés, notamment autour de Crec'h Ar Barvet. Des travaux de réfection seront entrepris lors de la campagne de septembre.

